

# LE THOIRZAN Info

No 8

Juillet 2004

## EDITORIAL

L'équipe municipale est parvenue à environ mi-mandat. C'est l'occasion de faire le point sur les projets en cours et les perspectives d'avenir.

Après bien des péripéties, le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne école va prendre forme. Pendant l'été 2003, nous avons obtenu le permis de construire et actuellement les appels d'offre sont lancés pour un début des travaux avant la fin de l'été. Le financement a donné quelques soucis, avec la très mauvaise surprise de la disparition brutale et sans préavis des subventions européennes qui a obligé à chercher d'autres ressources.

Toujours en ce qui concerne les bâtiments, l'école communale a bénéficié de la réfection du revêtement de la cour de récréation ainsi que de la peinture d'une des salles d'activités. Pour l'été 2004, c'est le remplacement total des huisseries extérieures qui est programmé.

Autre gros dossier de l'équipe municipale, le Plan Local d'Urbanisme : actuellement le projet est soumis à l'examen des services de l'Etat. Ensuite doit suivre l'enquête publique et, si tout va bien ce document d'urbanisme pourra être promulgué durant l'été. Je sens des impatiences légitimes. Il devient en effet urgent de doter notre commune d'un document d'urbanisme.

Autre sujet de préoccupation : l'eau et l'assainissement. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable est presque bouclé. Ce travail doit nous aider à prendre

les décisions concernant l'avenir de notre réseau d'eau. Comme le rappelle l'article de Madeleine Rossi dans les pages intérieures de ce bulletin, ce réseau n'est plus tout jeune et a besoin d'une sérieuse remise à niveau. Cela impliquera très certainement des travaux coûteux. Le Conseil municipal a comme souci principal de trouver des solutions adaptées à nos finances afin d'éviter une explosion des tarifs.

Dans un tout autre domaine, celui de l'intercommunalité, une réflexion s'est engagée sur le plateau de la Leysse, avec nos voisins Puygros, La Thuile et Curienne. Le sujet de cette réflexion est l'adhésion, ou non, à "Chambéry-Métropole". La question de fond est : rentrer ou ne pas rentrer dans cette communauté de communes ? Avantages et inconvénients de chaque solution ? Mais aussi, comment continuer de vivre et de nous développer tout en gardant notre maximum d'originalité, de marge de manœuvre, de pouvoir de décision ? Comment aussi financer les nouveaux équipements nécessaires ? C'est tout l'enjeu des petites communes comme la nôtre.

Enfin, vous trouverez joint à ce numéro du Thoirzan, la plaquette du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse détaillant ses actions en faveur de la gestion de l'espace.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture et un agréable printemps. Profitez des belles journées et des joies du jardin.

Jérôme ESQUEVIN

## MANIFESTATIONS ET CEREMONIES

### SE SOUVENIR DU 4 JUILLET 1944

Chaque début d'été, la commune de Thoiry s'associe à un groupe d'anciens résistants pour commémorer les sinistres événements qui se sont déroulés au début de l'été 1944, dans notre commune et dans l'ensemble des Bauges. C'est l'occasion d'honorer, en se recueillant sur sa tombe au cimetière communal, la mémoire de Dominique CORNEGLIO, jeune maquisard de 20 ans, mort pour la France ce 4 juillet 1944. C'est aussi un moment d'échange et de réflexion avec les témoins et les acteurs de cette tragique période, autour du verre de l'amitié en Mairie

### 11 NOVEMBRE

Toutes les générations entouraient la municipalité et les anciens combattants réunis autour du monument aux morts pour rendre hommage aux 56 enfants de Thoiry tombés lors des combats de la Grande Guerre. La cérémonie a été marquée par la lecture du message du ministre des anciens combattants, du dépôt d'une coupe de fleurs par les écoliers, suivi de la minute de silence, le tout étant rehaussé par la présence d'un jeune clairon. L'assistance fut ensuite conviée au traditionnel vin d'honneur.



### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Traditionnellement dans les derniers jours de l'automne, la population de Thoiry est invitée salle du Margéraz pour la proclamation des résultats des concours des maisons fleuries. Cette année 34 maisons de la commune étaient jugées par une équipe de bénévoles. La sécheresse de l'été 2003 n'a pas empêché les fleuristes amateurs de s'adonner à leur passion. Comme toujours, le choix des premiers prix a été délicat.

- 1<sup>er</sup> prix : Patrick et Edith HURET
- 2<sup>eme</sup> prix : Adèle et Denis MOLLARD
- 3<sup>eme</sup> prix : Ghislaine et Daniel GALAND au pont des Callets.

La municipalité a remercié les participants en offrant à tous le verre de l'amitié.

Pour la première fois cette année, la commune a participé également au concours départemental des villages fleuris mais sans obtenir de récompense. Pas de découragement, en 2004, il y aura encore davantage de fleurs à Thoiry !!

## FETE A LA FOUGERE

L'association des Amis de la Fougère, présidée par Pascal PACHOUD, créée depuis quelques années entretient le four et le patrimoine du hameau. Chaque année, après avoir fait une fournée de pain, elle réunit également les habitants pour un grand repas. Ce soir du samedi 9 août, la table occupait une grande partie de la route devant le four et la soirée se prolongea une bonne partie de la nuit dans une ambiance conviviale sous les lampions.

## VOGUE

La neige n'était pas au rendez-vous, mais la chaleur de l'accueil était toujours le même. La fricassée de cochon avait attiré beaucoup de monde et il fallait, comme toujours, jouer des coudes pour manœuvrer les fourchettes! La soirée préparée par les parents d'élèves fut comme à l'accoutumée une réussite et l'orchestre fit l'unanimité chez les nombreux danseurs. La municipalité et toute la population souhaite maintenant que la prochaine vogue ait lieu dans une salle des fêtes entièrement rénovée...en 2005.



## LES COULEURS DU TIBET A THOIRY



Pourquoi un drapeau tibétain au fronton de la mairie chaque 10 mars ?

C'est pour commémorer l'anniversaire du soulèvement du peuple tibétain ( le 10 mars 1959), contre les Chinois, présents au Tibet depuis 1950. Il semble, en effet, indispensable de rappeler les souffrances endurées par ce peuple depuis des dizaines d'années : massacres collectifs, tortures, famines, persécutions, stérilisations, etc... D'ailleurs, bien au-delà du Tibet, cette journée doit devenir celle de tous les peuples de la terre qui souffrent pour retrouver dignité et liberté.

---

LE THOIRZAN est édité par la commune de THOIRY.

COMITE DE REDACTION : Dominique DUHEM, Laetitia DUMAS, Jérôme ESQUEVIN, Marie-Ange GAVET et Madeleine ROSSI.

Nous rappelons que toutes les bonnes volontés et sources d'inspiration sont les bienvenues.

---

## *C'était hier à Thoiry...*

### **L'adduction d'eau.**

Au cours de la période de sécheresse et de canicule que nous avons vécue en 2003, certains se sont peut-être posé la question : *comment vivaient les gens avant l'eau sur l'évier ?* Les plus âgés interrogés se sont alors souvenus des bassins au cœur de la vie des hameaux. Certains possédaient leur bassin particulier, jouxtant la maison et alimenté par une source personnelle régulièrement entretenue. D'autres, les plus nombreux charriaient les seaux entre le bassin communal et la maison. Imaginez le nombre d'allées et venues obligatoires, deux fois chaque jour en hiver pour abreuver les vaches de l'écurie ! Heureusement, les troupeaux d'alors ne comptaient que 5 ou 6 bêtes, rarement 10 en y ajoutant les veaux. Il fallait également approvisionner la maison pour la cuisine, la vaisselle, la toilette et la lessive. A ce moment, les voisins se rencontraient inévitablement et les conversations étaient plus faciles ; les enfants étaient bien sûr, mis à contribution. Certains, plus gentils que d'autres, savaient même prêter main forte aux personnes seules et âgées ! Les bassins représentaient avec le four banal, le cœur du hameau, surtout les jours de lessive.

Dès le premier quart du 20<sup>e</sup> siècle, les habitants de Thoiry ont pensé installer l'eau courante dans les maisons mais l'ampleur de la dépense paraissait insurmontable, d'autant plus que les ruraux, (gens économes s'il en est) n'étaient pas du genre à contracter des emprunts. Il fallut attendre l'an 1931 pour qu'on commence vraiment à parler de ce projet. D'après le registre des délibérations, c'est à la session d'août 1931 que le conseil décide de solliciter auprès de l'Etat, un emprunt de 121 200 francs correspondant à la part de la commune dans ce projet d'eau. Cette somme serait remboursée en 25 ans.

A la session du 14 août 1932, la dépense totale pour l'adduction d'eau est définitivement chiffrée : **606 000 francs**. Une subvention de 80% est accordée par le département, soit 484 800 francs. Or ,sur la subvention promise, une somme de 265 400 francs est allouée. Le conseil décide alors de faire appel aux particuliers pour une souscription de 219 400 francs, remboursable en 3 ans au taux de 5% net. Dix-huit personnes de la commune vont sortir l'argent de leurs économies et souscrivent, certains pour 5 000 francs, d'autres pour 10 000, 20 000 et jusqu'à 51 000 frs. Le projet prend vraiment forme mais il faut attendre le mois de septembre 1933 pour que le conseil sollicite l'autorisation de faire des fouilles " *dans la parcelle P coupe n° 25*" et l'autorisation de creuser ensuite une tranchée pour l'installation de la canalisation. Lors de la séance exceptionnelle du conseil, le 26 novembre 1933, il est décidé d'accorder une concession gratuite au propriétaire de ladite source (M.Lucien Dacquin), à charge pour lui de faire les travaux d'aménage d'eau à sa maison. Les fruitières de la commune bénéficieront également d'une concession gratuite. Dans chacun des bâtiments communaux; il est prévu un bassin ou une borne fontaine. Mais à la séance suivante, le conseil annule les précédentes décisions concernant les concessions gratuites : en effet, au vu de ces décisions, le Préfet de Savoie met le doigt sur les inconvénients qui

pourraient surgir plus tard du fait de cette gratuité. Le Conseil alors, élabore un règlement provisoire :

Une concession sera accordée aux usagers qui en feront la demande.

L'eau sera distribuée " à forfait " (25 frs par an), sans compteur, et en cas d'abus reconnu, la commune se réserve le droit d'obliger les concessionnaires à placer des compteurs.

Les fournitures pour les concessions seront à la charge des demandeurs, les réparations également, y compris celles imputables au gel.

La canalisation devra être en tuyaux de **plomb**.

Le registre des délibérations ne donne pas de renseignements sur les travaux mais on imagine que cela n'a pas dû aller tout seul, compte tenu du terrain difficile dans lequel il a fallu creuser les tranchées : en 1934, les engins de terrassements étaient encore sommaires : pelles, pioches, brouettes et " barrots " attelés.

La source de Combe Rousse captée non pas à son départ (en bordure du chemin du Garde) mais un peu plus bas, présente les inconvénients suivants :

laisser perdre une certaine quantité du précieux liquide,

laisser davantage de possibilités de pollution.

**Cette erreur ne sera jamais corrigée.** Cette source alimente le réservoir de 42 m<sup>3</sup> situé au-dessus du chef-lieu pour la distribution de l'eau sur cette partie de la commune.

La source "des Monts" (sur le chemin du Garde) et celle de "La Combe" alimentent le réservoir des Chavonnettes (50 m<sup>3</sup>) dont l'eau est distribuée aux Chavonnettes, à La Dhuy et aux Mollards.

Les captages de "Borboillon" et de "Pré Dolin" alimentent le réservoir (42 m<sup>3</sup>) de Thorméroz, tandis qu'à La Fougère, le captage d'une première source rejoint un 2<sup>ème</sup> captage avant de s'écouler dans le réservoir de 42 m<sup>3</sup> situé non loin du parking au sommet du hameau

Les dépenses **imprévues** engagées par la commune pour les différents captages, réservoirs, fontaines, abreuvoirs et bassins se répartissent comme suit :

**Hameau de La Fougère** : 10 388,15 frs

**Hameau de Thorméroz** : 16 643,61 frs

**Chef-lieu** : 13 143,24 frs

**Hameau des Chavonnettes** : 11 440,62

soit une somme totale de 51 615,62 frs.

A partir des années 1960, les besoins en eau de la commune ayant augmenté avec l'installation de commodités dans les habitations, les problèmes d'alimentation commencèrent à se faire sentir notamment en période d'été et surtout au hameau des Chavonnettes. Le Conseil municipal de l'époque, présidé par Aimé Blanc (Maire pendant 30 ans), décida d'entreprendre les démarches pour acheter le terrain contenant une source importante située au col des Prés, lieu-dit "Les Ravenets". La séance du Conseil du 24 mars 1963 rappelle *les pourparlers engagés auprès de M. Etienne Provent domicilié à La Ravoire, en vue de l'acquisition d'un ensemble de parcelles au col des Prés, comprenant une source d'alimentation en eau potable et du périmètre de protection nécessaire, moyennant la somme de deux mille sept cent quatre-vingts francs (2780 F).*

*Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acquérir les différentes parcelles de prés et de bois de M. Provent Etienne, aux lieux-dits :Pré Novet,Lallier,Les Ravenets, les Sapins et le Trabuchet, pour une contenance totale de 4ha, 11a 78ca, et la source prenant naissance sur l'une des parcelles. (cf :Registre des délibérations).*

Les travaux concernant ce nouveau captage débutent très rapidement, mais le terrain est très difficile et instable pour poser les conduites qui amènent l'eau jusqu'au réservoir situé vers l'intersection de la départementale et du chemin du Garde : Les tranchées doivent impérativement avoir 2m de profondeur et présenter **un fond parfaitement horizontal**, pour que les conduites (en acier) reposent sur un terrain stable à l'abri des glissements. La source est située vers le premier chalet à gauche avant le col (départ du chemin pour la Galoppe), et les conduites doivent emprunter le passage soumis aux chutes de pierres continues et aux éboulements plus importants tels que celui qui a emporté une partie de la route dans l'hiver 2001. Chaque jour, le Maire se rend sur place pour vérifier la qualité du travail et faire exécuter les corrections nécessaires. Lors du gros éboulement dont il est question ci-dessus, M.Blanc s'est félicité d'avoir veillé à la perfection des travaux de l'époque, ce qui a permis de conserver intacte le réseau. On imagine ce qui aurait pu se passer si ladite conduite alimentant Les Chavonnettes et le Chef-lieu, avait subi cet hiver-là, le même sort que la route!

Il faut aussi évoquer le captage d'une source très importante (environ 11 m<sup>3</sup>) située sur la commune de Thoiry, au profit des communes de Curienne, Saint-Alban et Barby : il s'agit de la source dite de "*Marles*" au pied des Côtes de Marles, (avant le col des Prés sur la droite). Selon un arrêté de 1950, *le syndicat de communes est autorisé à dériver une partie des eaux et à prélever un volume qui ne pourra excéder 6 litres par seconde. Il sera posé un appareil de jaugeage visible des particuliers qui ont intérêt à vérifier le débit des eaux dérivées. En vue de son alimentation en eau potable, la commune de Thoiry pourra utiliser les installations du syndic.*

Il est à noter que l'appareil de jaugeage dont il est question n'a jamais été mis en place !

Après une sécheresse telle que celle de 2003, il apparaît que l'eau est le bien le plus précieux et que chacun devrait prendre conscience de sa valeur : autrefois la plus petite source (surtout si elle ne "*manquait jamais*") étaient captée soigneusement et entretenue régulièrement pour l'alimentation des humains, des animaux ou des terrains. La plupart sont maintenant oubliées, perdues mais il n'est peut-être pas trop tard pour les retrouver, les faire à nouveau jaillir même si leur eau n'est pas qualifiée de "*potable*", même si elle est suspectée *de pollution*, il sera toujours regrettable de laisser perdre ce précieux élément. **L'eau, les sources sont un patrimoine que l'on doit défendre à tout prix.**

Texte écrit par Madeleine Rossi après consultation des registres des délibérations, avec les renseignements donnés par Aimé Blanc, Georges Pachoud, Eugène Mollard et Gérard Provent.

## Réunions du Conseil Municipal

### Lors de la séance du 11 juillet 2003, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- **LIGNE DE TRESORERIE** : Le Conseil donne son accord pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie DE 20 000 € pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité.
- **EMPRUNT** : Le Conseil donne son accord pour contracter un emprunt à court terme de 23 000 € pour financer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans l'attente du versement des subventions annoncées,
- **ETUDE ASSAINISSEMENT** : Le Conseil autorise le Maire à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par la Direction Départementale de l'Équipement de la Savoie pour la première tranche des travaux d'assainissement des Communes de Thoiry et Puygros. Il autorise également le Maire à signer la convention à passer avec la Commune de Puygros.
- **EAU POTABLE LA FOUGERE** : Le Maire expose la nécessité d'installer un traitement des eaux du captage de La Fougère par ultrafiltration. Le Conseil décide de solliciter le maximum de subventions auprès du Département de la Savoie et de l'Agence de l'Eau pour rendre ce projet éventuellement réalisable.

### Lors de la séance du 26 septembre 2003, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- **ACCES LIEUDIT LA MERAILLE** : Le Conseil s'oppose à la réalisation de travaux sur le chemin rural dit de Thorméroz à la Montagne. Il propose au demandeur de trouver une autre solution d'accès depuis la voie communale des Chavonnes.
- **SUBVENTIONS** : Le Conseil octroie une subvention de 106 € pour le Centre de Loisirs du Plateau de la Leysse, une subvention de 400 € pour le projet d'école et une subvention de 15€ par élève au Syndicat des Collèges.
- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL** : Le Conseil approuve la décision modificative permettant le versement des nouvelles subventions.
- **SENTIER GRP DU PLATEAU DE LA LEYSSE** : Le Conseil valide le projet de création du sentier GR de pays "Tour du Plateau de la Leysse" et autorise son passage sur les propriétés communales.
- **AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE** : Le Conseil approuve la signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et sollicite vivement l'aide financière conjointe du Département et de l'État pour la réalisation du restaurant scolaire et de la salle communale. Il se déclare favorable à la poursuite de l'étude "chaufferie-bois".
- **CONVENTION ATESAT** : Le Conseil approuve convention à signer avec Monsieur le Préfet de la Savoie représentant l'État, ministère de l'Équipement, pour l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

- **ACHAT PARCELLE DE TERRAIN** : Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif à l'achat d'un terrain inclus dans le périmètre de protection immédiat de la source de la Fougère.
- **ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES A L'ECOLE PRIMAIRE** : Un poste est créé.
- **DEBOUCHE DU CHEMIN DE PLAN CHAMP SUR LA RD 2006** : Le Conseil se déclare favorable à la pose d'un miroir de circulation routière.
- **SICSAL** : Dorénavant, c'est Madame Marie-Ange GAVET qui représentera la Commune au sein de la Commission Animation Sociale du Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban-Leyse.

**Lors de la séance du 21 novembre 2003, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :**

- **CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE** : Le Conseil décide la création d'une agence postale communale à Thoiry le 1er janvier 2004 dans les locaux de la Mairie, en remplacement du guichet annexe de La Poste situé dans le bâtiment de l'ancienne école. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec La Poste.
- **REFECTIONS DE PISTES FORESTIERES** : Le Conseil valide le projet de travaux élaboré par l'ONF et sollicite diverses subventions.
- **CONTRAT ENFANCE** : Le Conseil autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat enfance avec le SICSAL, les communes du SICSAL et la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie. Ce contrat permettra la mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée visant le développement de l'accueil des enfants durant leurs six premières années.
- **SECURITE R.D. 206** : Le Conseil valide la programmation des travaux à effectuer sur la RD 206 du Chef-lieu aux Chavonnettes pour améliorer la sécurité des usagers et sollicite une subvention du Département.
- **INDEMNITE DE CONSEIL** : L'indemnité de conseil attribuée à M. le Receveur Municipal pour l'année 2003 est fixée à 200.00 €.
- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL** : Le Conseil approuve la décision modificative permettant le paiement des frais financiers et des intérêts liés à la ligne de trésorerie et au nouvel emprunt.

**Lors de la séance du 4 décembre 2003, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :**

- **PLAN LOCAL D'URBANISME** : Le Conseil tire le bilan de la concertation et arrête le projet.
- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL** : Le Conseil approuve la décision modificative permettant le paiement des dépenses liées à l'élaboration du PLU.

## INFORMATIONS DIVERSES

**ETAT CIVIL du 01/07/03 au  
31/12/03**

### NAISSANCES

- **Wendy** au foyer de Valérie et Steve HAMM le 9 Août 2003 aux Chavonnettes.
- **Elisa** au foyer de Philippe et Sandrine MARIN le 26 Septembre 2003 aux Chavonnettes.

**Félicitation aux heureux parents, tous nos vœux de bonheur aux nouveaux thoirzans.**

### DECES

- **Guy MOLLARD** est décédé le 7 Septembre 2003.
- **Henri MONACI** est décédé le 30 Juillet 2003.
- **Solange DACQUIN** est décédée le 6 Septembre 2003.

**Ils nous manqueront, nos sincères condoléances aux familles.**

### MARIAGES

- **Sylvain ROSSI** et **Florence BRONNAZ** le 27 Septembre 2003.

**Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.**

### NOUVEAUX HABITANTS

Dans le cours du deuxième semestre 2003, Thoiry a accueilli de nouvelles familles. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre village.

### HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Pendant la période scolaire, **les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont les suivants :**

- **Lundi** : de 16h30 à 19h00
- **Mercredi** : de 10h00 à 12h00

Madame Christiane RAT-PATRON a rejoint l'équipe des bibliothécaires et participe au portage de livres à domicile.

### POSTE DE THOIRY

Le bureau de poste de Thoiry est transféré dans les locaux de la Mairie depuis le 5 Janvier 2004. Toutes les opérations courantes : achat de timbres, retrait ou dépôt d'espèces, envoi ou retrait de lettres recommandées, colis... peuvent donc être effectués dans cette nouvelle agence postale.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- **Lundi, Mercredi et Vendredi** de 9h00 à 11h30.

**Merci de bien respecter ces horaires.**

### PERMANENCE DES ELUS EN MAIRIE

M. Jérôme ESQUEVIN est présent en Mairie le lundi de 18 à 20 heures ou sur rendez-vous. Les adjoints et la plupart des élus effectuent une permanence le même jour. La Mairie est ouverte :

- **Le lundi** de 18H à 20H
- **Le mercredi** de 9H à 11H
- **Le vendredi** de 9H à 11H

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

La présidente est maintenant Fabienne FRANCONY, elle succède à Emmanuelle FRANCONY.

Thierry TOURNIER a gardé le poste de trésorier et le secrétariat est assuré par Evelyne PACHOUD.

## CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

### ➤ Repas des aînés le 25 avril

Les travaux projetés ne seront probablement pas commencés à cette date, le repas des aînés aura donc lieu à la salle des fêtes de Thoiry.

### ➤ Kermesse le 19 juin

Le lieu reste à préciser.

## A.D.S.L. (Internet haut débit)

Les personnes qui seraient intéressées par la desserte en ADSL sont priées de se présenter en mairie pour signer une pétition.

## CALENDRIER ELECTORAL

### Elections Européennes

### ➤ Le Dimanche 13 juin 2004

## RECENSEMENT

Début Janvier, une annonce de recensement vous a été distribuée par erreur dans votre boîte aux lettres. Ce courrier était destiné aux habitants de St Jean d'Arvey. Notre commune n'est pas concernée cette année par les opérations de recensement, elles se dérouleront chez nous l'année prochaine. En effet les modalités du recensement ont changé et toutes les communes ne sont plus recensées en même temps comme autrefois.

## CROIX ROUGE FRANCAISE

La Croix Rouge Française offre un service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées. Ce service permet à des personnes âgées dépendantes d'être maintenues à leur domicile. Sa mission est de dispenser sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène aux personnes atteintes par une diminution de leurs capacités physiques. Les frais afférents à la prise en charge du patient sont intégralement financés par la caisse de l'assuré. Les personnes de moins de 60 ans peuvent bénéficier d'une prise en charge après accord préalable des services médicaux des caisses.

Pour tous renseignements :

Mme SOULET

Infirmière coordinatrice se tient à la disposition des familles. Pour tous renseignements :

TEL : 04 79 72 82 57

FAX : 04 79 72 77 87

e-mail : [crf-challes@wanadoo.fr](mailto:crf-challes@wanadoo.fr)

En dehors des heures d'ouverture de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 du lundi au jeudi, le vendredi de 8h00 à 13h00, un répondeur téléphonique enregistre vos messages.

## CONSTRUCTIONS

Toute construction doit faire l'objet d'une autorisation :

**DECLARATION DE TRAVAUX** : obligatoire pour la réalisation de travaux de faible importance (toiture, façade, ouverture de fenêtre, piscine non couverte, mur de plus de 2 m, adjonction de balcon, création d'une pièce d'habitation, abri de jardin, garage, atelier d'une surface ne dépassant pas 20m<sup>2</sup> prévus sur un terrain supportant déjà un bâtiment. Obligatoire également pour la réalisation de clôtures.

**PERMIS DE CONSTRUIRE** : obligatoire pour toutes les constructions supérieures à 20 m<sup>2</sup>.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours ont repris depuis l'automne pour les enfants et les adultes. L'association est présidée par Karine Moleins, elle compte 70 licenciés dont 24 enfants de 3 à 10 ans (9 de Curienne - 6 de Puygros et 9 de Thoiry) et 46 adultes dont une vingtaine de notre commune. Les cours ont lieu : Le jeudi de 17h15 à 18h15 pour les enfants de 3 à 5 ans et de 18h30 à 19h30 pour les enfants de 6 à 10 ans à Thoiry. Laura Provent aide bénévolement Corinne Donaz pour le cours des plus petits. Le mardi de 20h00 à 21h00 et le jeudi de 20h15 à 21h15 pour les adultes à Saint Jean d'Arvey

Pour conclure l'année, un gala est prévu le **MARDI 15 JUIN** à la Salle des Fêtes de Saint Jean d'Arvey.

## ATELIERS D'ÉVEIL POUR LES TOUT PETITS

Les prochaines séances d'éveil auront lieu à la salle du Margériaz le :

- Mardi 4 mai de 9h45 à 11h15
- Mardi 18 mai de 9h45 à 11h15
- Mardi 8 juin de 9h45 à 11h15
- Mardi 29 juin de 9h45 à 11h15

Toutes les personnes intéressées par ces ateliers peuvent prendre contact avec Marie-Ange GAVET au 04.79.28.46.50.



## A.D.M.R.

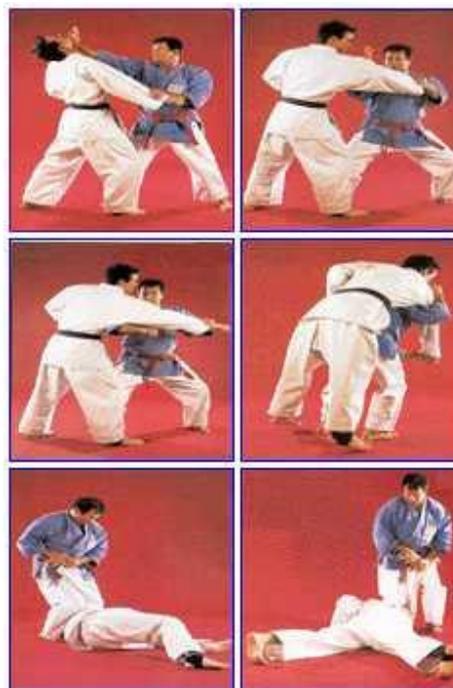
### (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Les personnes âgées ayant des difficultés pour se déplacer ou pour accomplir les tâches indispensables de la vie quotidienne peuvent faire appel aux bénévoles de l'ADMR qui établiront le dossier nécessaire à l'intervention d'une aide à domicile. Les bénévoles à Thoiry sont :

- Chantal RAVACHOL 04.79.28.41.99
- Madeleine ROSSI 04.79.28.40.85

## UN NOUVEAU SPORT A THOIRY : LE KAISENDO

C'est un sport de self-défense qui met en relation plusieurs arts martiaux tel que le Karaté, le Judo, le Ju-jitsu et l'Aïkido. Cette activité rassemble environ 25 adhérents sur la commune. D'origine assez récente ce sport ne compte actuellement que 2 clubs : Nice, Chambéry et son annexe Thoiry. Les cours ont lieu dans la salle d'activité de l'école le vendredi soir de 18h30 à 21h30. Les cours sont animés par Patrick HURET et Christian CAPELLI.



## MOINS ON FAIT DE BRUIT, MIEUX ON S'ENTEND



Avec le retour des beaux jours, il est bon de rappeler la réglementation concernant le bruit par l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 :

*Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.*

*A cet effet, les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses, 'le sont autorisés qu'aux horaires suivants:*

*\*les jours ouvrables :*

*de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30;*

*\*les samedis :*

*de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h;*

*\*les dimanches et jours fériés :*

*de 10 h à 12 h.*



## GLACIERES DE LA RIPPE

Dans le cadre de l'installation de trois sites pilotes "belvédères" sur le Plateau de la Leysse, la glacière de la Rippe au-dessus de Thorméroz va faire l'objet d'un aménagement particulier. Les travaux prévus consistent en la pose de deux tables d'interprétation du site, de deux silhouettes représentant les glaciers au travail, d'une nouvelle signalétique d'approche du site et une reprise de maçonnerie des murs ruinés. Cette initiative du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges aura un coût de 20881 € TTC. Elle sera financée en très grande partie par le Parc, la participation communale s'élevant à 2000 €. Les travaux sont programmés pour ce printemps. Cette opération nous a paru une opportunité très intéressante d'entretien et de valorisation de notre patrimoine. De plus, elle s'inscrit dans la création d'un nouveau sentier GRP (grande randonnée de pays) qui permettra de faire le tour des communes du Plateau de la Leysse en trois jours. L'inauguration de l'ensemble, sentier et belvédères, aura probablement lieu le 3 juillet 2004.

## CONTRAT CANTONAL JEUNESSE

Le 30 Octobre a été organisée une réunion d'information sur le contrat cantonal jeunesse. Cette réunion a connu un réel succès, ce fut l'occasion pour la municipalité de parler des besoins des jeunes. Le contrat cantonal a pour but de rendre les jeunes responsables de projets tel que : découverte et pratique d'activités éducatives dans les domaines culturel, sportif, humanitaire. Ils sont accompagnés dans leurs démarches par des animateurs engagés et rémunérés par le canton. La commune réfléchit sur une adhésion éventuelle à ce contrat.